

# St Gingolph - France

## Demande de réservation d'une salle communale pour les non - résidents

À adresser au secrétariat de mairie (Rue nationale, Saint Gingolph, France) au moins 20 jours avant la manifestation.

Tout changement devra être signalé au minimum 8 jours avant la manifestation.

Société organisatrice : .....

Nom du ou de la responsable : .....

Adresse complète : .....

Téléphone portable : .....

Description de la manifestation : .....

Date et heure de la manifestation : .....

Salle demandée :

⇒ Salle des fêtes (capacité : 600 pers. / 200 couverts)   
(Location : 640€ / WE ou 420€/ journée semaine dont forfait ménage obligatoire 180€)

⇒ Carnotzet (capacité : 25 pers.)   
(Location : 100€/ WE ou journée semaine et forfait ménage obligatoire 30€)

Références de la police d'assurance responsabilité civile ou multirisques association ou privée en cours de validité : .....

La réservation d'une salle communale est subordonnée à l'acceptation par le locataire du règlement intérieur validé par l'arrêté municipal du 7 mai 2018 réglementant l'usage des salles municipales. Un exemplaire de ce dernier devra être retourné signé en mairie en même temps que cette demande de location.

Lieu, date :

Signature :